



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 2 novembre 2022

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Préavis 16-2022 Complexe scolaire et église de Chantemerle
Etudes relatives aux projets de mise en séparatif du
réseau d'assainissement du site et accessibilité pour
les personnes à mobilité réduite aux aménagement
extérieurs du collège
Crédit d'études demandé CHF 175'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 16-2022 du 7 septembre 2022,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 175'000.00 TTC, destiné à poursuivre les projets liés à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du complexe scolaire de Chantemerle ainsi que de la salle paroissiale attenante à l'église, le réaménagement des préaux du collège de Chantemerle et l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, dont le montant est à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 2 novembre 2022